

# Réunion de la Commission de Suivi de Site de l'établissement CHEMETALL de Sens

25 novembre 2022

14h00 à la mairie de Saint-Clément

Présents :

M. Jean-Jacques VIAZZO, sous-préfecture de Sens  
M. Frédéric PRADEL, UiD 58/89, DREAL Bourgogne Franche Comté  
M. Gilles PIRMAN, maire de Saint Clément  
Mme Martine LENFANT, adjointe, commune de Saint Denis Les Sens  
M. Patrick HUSKIN, adjoint, commune de Saint Denis Les Sens  
Mme Bertille RIBOURTOUT, représentant salariés, CHEMETALL  
Mme Angélique BOISSON, responsable QHSE, CHEMETALL  
M. Jean-Pierre BARBOSA, directeur du site, CHEMETALL

## 1/ Présentation du rapport d'activité de l'exploitant

### 1.1/ Le site CHEMETALL de Sens : éléments clés

CHEMETALL est une entreprise de dimension internationale intégrée à la Division Coatings du groupe chimique allemand BASF.

#### > Historique du site

1927 - Continentale Parker à Clichy a été fondée par 4 aviateurs (Louis Paulhan, Enea Bossi, Pierre Prier et Robert Deté) pour fabriquer en Europe un produit d'anticorrosion de surfaces métalliques, brevet de la société américaine Parker.

1930 - La production est délocalisée sur le site de Sens nouvellement construit.

1982 - Création du segment CHEMETALL pour les produits techniques de la société Metallgesellschaft AG group

Décembre 2016 - Acquisition par le groupe BASF, implanté mondialement, intégration dans la division Coatings

#### > Activités

Le site est spécialisé dans l'élaboration et la fourniture de produits de traitement de surface destinés à l'industrie. La société est leader en France dans le domaine des produits de traitements de surface par voie chimique.

Les secteurs d'activité pour lesquels le site travaille sont l'automobile (carrosserie, composants), les bobines d'acier, l'industrie générale, les engins de chantier, le formage à froid et le traitement de l'aluminium.

L'usine de Sens produit 692 formules différentes (soit plus de 1000 produits en fonction des conditionnements). Sa capacité productive s'élève à 26 000 t/an dont 60% à l'export (en chiffre d'affaire). 22 500 tonnes devraient être produites en 2022 dont 25 % pour le marché français.

Le site de production est considéré comme stratégique pour la région Europe (un seul autre gros site, en Allemagne, d'autres sites en Italie, Espagne..), il a tissé une relation

commerciale de long terme et de confiance avec la clientèle française et les filiales CHEMETALL.

Le site est classé SEVESO seuil haut. Il s'étend sur une surface industrielle de 11 hectares, dont 1,5 construits. Il dispose des certifications ISO 9001 (qualité), IATF 16949 (automobile), et ISO 14001 (environnement). Sa capacité de production s'élève à 26 000 t/an, pour un fonctionnement en 2x8 et une variété de 692 produits, principalement à base aqueuse. On trouve 1 atelier de production des liquides, 1 atelier de production des solides, 1 unité de traitement des eaux procédés d'une capacité de 15m<sup>3</sup>/jour, 1 laboratoire de contrôle Qualité, ainsi que des magasins de stockage des matières premières et de produits finis.

65 personnes sont employées en CDI ainsi que 15 intérimaires en moyenne. 12 prestataires en moyenne sont par ailleurs présents pour assurer les prestations de gardiennage, de nettoyage et d'ingénierie.

## **1.2/ Bilan 2022**

### 1.2.1/ Faits marquants

- > L'Étude De Danger a été mise à jour (12/2021).
- > Un porter à connaissance a été remis en juin à la préfecture : il concerne la demande d'utilisation de l'acide fluorhydrique en IBC de 1000 litres, afin de sécuriser les conditions de travail des opérateurs.
- > Des projets de réfection des aires de déchargement-chargement des citernes sont en cours.
- > Un nouveau système de vidéo surveillance a été mis en place.

### 1.2.2/ Accidents et incidents

Aucun accident majeur n'est survenu sur site à ce jour. Aucun incident notable ne s'est produit.

### 1.2.3/ Exercices POI

Ceux-ci se sont déroulés sur les thèmes suivants :

- > 19/05/2022 : scénario d'incendie dans un bâtiment de stockage de produits toxiques avec un blessé : cet exercice était organisé en commun avec les pompiers de Sens et la cellule NRBC (Nucléaire Radiologique Biologique Chimique) de l'Yonne. La coopération et les interactions entre les différents intervenants pompiers et industriels se sont bien déroulées : les entraînements réguliers et communs sont des points clés pour une meilleure maîtrise des risques sur le site. Pour information, un exercice POI est organisé si possible chaque année avec les pompiers, ce qui leur permet de bien appréhender le site.
- > 29/07/2022 : scénario d'incendie dans la chambre chaude au niveau du stockage des matières premières.

### 1.2.4/ Inspections

- > 27/01/2022 : visite de l'inspection du travail sur la thématique *Travail en hauteur – Plans de prévention*

- > 23/08/2022 : visite d'inspection de la DREAL suite à l'arrêté préfectoral *Sécheresse* comprenant des obligations de restrictions de prélèvement et de consommation d'eau.
- > 23/11/2022 : visite d'inspection inopinée de la DREAL, demandant le déclenchement du POI en heures non ouvrées.

#### 1.2.5/ Audits / Certifications

- > Audit BASF RC4 le 08/09/2022 : celle-ci portait sur la santé et les conditions de travail, et a été opérée par 3 médecins et un hygiéniste du groupe. Les vérifications portaient sur la santé des employés et l'hygiène. Leur rapport a mentionné différentes pistes d'amélioration. Le médecin du travail des salariés du site a pu échanger avec cette délégation.
- > Audit QSB+/STELLANTIS le 13/09/2022 : il s'agit du groupe automobile regroupant Fiat et Peugeot, client important du site. Les conclusions ont été très positives.
- > Audits IATF 16949 (norme automobile) du 08 au 10/11/2022 : cet audit permet de valider des aspects tels que le respect des délais ou de la qualité.
- > ISO 14001 (environnement) du 11 au 13/10/2022.

#### 1.2.6/ Sécurité et l'environnement

Protection Incendie et Équipiers Seconde Intervention (ESI) :

- > 6 nouveaux ESI ont commencé leur formation en 2022 pour passer de 13 à 19 pour le site.
- > 2 chefs d'intervention ont suivi une formation d'une semaine au CNPP Centre National de Prévention et de Protection), centre national de formation des pompiers. A ce propos, l'exploitant envisage d'acheter le matériel nécessaire aux exercices, habituellement prêté par les pompiers, et d'agrandir le local dédié au matériel d'intervention (voir ci-dessous)
- > Un budget de 15 k€ sur 2022 - 2023 sera dédié à l'achat de matériel : émulseur, tenues et bottes, mannequin, machine à fumée, aménagement du local.
- > Le second accès pompier, qui se fait le terrain des services techniques de Sens, a été rendu carrossable.
- > Une étude de mise en conformité des robinets incendie armés (RIA) et poteaux incendie a été lancée.
  - Plan de Sobriété Énergétique :
- > Un audit Énergie du site a été réalisé en novembre par le cabinet OID avec le support de la CCI de l'Yonne (visites du site les 3 et 23 novembre), sachant que l'essentiel de l'énergie consommée sur le site est dédiée au chauffage des bâtiments, peu isolés.
- > L'ensemble de l'éclairage du site a été remplacé par des LED (85 k€). L'objectif du site est de réduire ses consommations d'électricité et de gaz de 10% en 2022 par rapport à 2021.

> Global Safety Day : il s'agit de la journée annuelle consacrée à la sécurité, qui s'est tenue le 17 septembre 2022, avec en matinée une formation des équipiers de seconde intervention (ESI) à la manipulation des extincteurs et RIA, et l'après-midi 3 ateliers : sophrologie, Safety Improvers - outil mis en place pour la remontée des situations à

risque, qui permet de proposer des améliorations en termes de sécurité, et pour les caristes et les piétons utilisation de lunettes de simulation drogue et alcool.

- Biodiversité :

Le site est engagé depuis 3 ans dans une démarche de bio surveillance environnementale grâce à des abeilles (*apidiag* par APILAB). 4 ruchers sont installés sur le site, 4 autres sur un site témoin, similaire. Des plantes mellifères ont été plantées sur le site suite aux premiers constats.

### 1.3/ Formations sécurité

Formations internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque chimique</li> <li>- Manipulation de l'acide fluorhydrique</li> <li>- Équipement de Protection Individuelle</li> <li>- Situations d'urgence (y compris Épandage)</li> <li>- Utilisation de la détection incendie</li> <li>- Permis de Travail</li> <li>- ATEX (atmosphère explosive)</li> <li>- Bruit</li> <li>- Légionnelles</li> <li>- Mesures à prendre en cas de perte d'utilités</li> </ul>	<p>2022 : (En cours) environ 1250 h de formation 71% des formations réalisées à ce jour Objectif 100 % des personnes formées</p>
Formations d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisées avant la prise de poste pour tout nouvel arrivant (y compris intérimaires)</li> <li>- Réalisées pour chaque intervenant d'entreprise extérieure via le plan de prévention</li> </ul>	
Formations Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CACES (chariot / transpalette gerbeur et nacelle)</li> <li>- Habilitations électriques</li> <li>- SST : 31 secouristes formés chaque année</li> <li>- Gestion des déchets</li> <li>- Palans</li> <li>- Prévention caristes : le sens des responsabilités</li> </ul>	<p>2022 : (En cours) 675 h de formation Formateurs externes</p>
Formations Urgences / POI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipier Premier Intervention (extincteur) : tout le personnel (y compris administratif)</li> <li>- Équipier Seconde Intervention (ESI) : 19 ESI (dont 6 nouveaux)</li> <li>- Formation Chef d'intervention (Nouveau en 2022 – 2 participants – CNPP)</li> </ul>	

Question : quelle est le rythme de renouvellement du personnel ?

L'exploitant répond : celui-ci a été important ces 2 dernières années, principalement en raison de la pyramide des âges. Aujourd'hui, la moyenne d'âge est de 42-43 ans. L'autonomie est acquise au bout de 1 à 3 mois, ce qui signifie que la question du renouvellement chez les intérimaires est également importante en termes d'investissement de formation, afin de garder un niveau de sécurité satisfaisant.

### 1.4/ Investissements liés à la sécurité et l'environnement pour 2022 - 2023

## > 2022

- Déchargement des acides /bases en citerne : 278 k€ en 2021, 498 k€ en 2022 soit un total de 776 k€
- Chargement des citernes de produits finis : 126 k€ en 2021, 370 k€ en 2022 soit un total 496 k€
- Amélioration de la zone de tri des déchets : 22 k€ en 2021 192 k€ en 2022 soit un total de 214 k€
- Améliorations ATEX : 125 k€ en 2022
- Remplacement conduite acide chlorhydrique : 14 k€ en 2021, 25 k€ en 2022 soit un total de 39 k€
- Protection contre la chute de hauteur et en espaces confinés : 35 k€
- Amélioration de l'ergonomie au poste de travail : 50 k€
- Protection anti-débordement de bacs de stockage : 45 k€ en 2022/2023
- Nouveau système de détection gaz dans bâtiment de stockage : 25 k€
- Remplacement du bac d'acide nitrique : 74 k€
- Remplacement éclairage LED : 85 k€

En 2022, quasiment l'ensemble du budget d'investissement a été consacré à la sécurité et à l'environnement.

## > 2023

- Protection incendie : réserve d'eau et RIA (ajout d'une réserve d'eau) : 320 k€
- Remplacement du laveur de gaz : budget à définir
- Nouveau système d'introduction d'HF par IBC de 1000 L : 75 k€
- Remplacement du système de gestion des alarmes : 60 k€
- Remplacement du bac d'acide chlorhydrique : 40 k€
- Remplacement d'un bac à la station de traitement : 100 k€
- Mise en place d'un système de gestion de stock par code-barres : budget à définir
- Amélioration de l'ergonomie au poste de travail : 30 k€
- Protection contre la chute de hauteur : 45 k€
- Nouveau circuit clos de refroidissement des cuves de fabrication : budget à définir

Le site de Sens bénéficie d'un haut niveau d'investissement depuis le rachat par BASF, avec 1,5 M€ en 2019, 1,1 M€ en 2020, 785 k€ en 2021, 1,669 M€ en 2022, et plus de 880k€ prévus en 2023, essentiellement.

Une remarque de la salle : pourquoi le projet « remplacement du système de gestion des alarmes » a-t-il été reporté à 2023 ? L'exploitant répond : il s'agit d'une sous-traitance, ce qui implique de pouvoir dégager du temps en interne pour suivre le chantier, ce qui n'a pas été possible en 2022.

## **2/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL**

*NDLR : pour information, les comptes rendus d'inspection et les arrêtés préfectoraux relatifs aux sites industriels sont consultables sur le site internet à l'adresse : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>.*

*Pour l'accès direct au site CHEMETALL :*

*<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005401274>*

## 2.1/ Inspection du 06 octobre 2021

Cette inspection s'inscrivait dans le cadre du PPC (Programme Pluriannuel de Contrôle) de 2021. Les thématiques qui ont été abordées sont les suites données à la visite d'inspection du 25 septembre 2019, la conformité des installations relevant de la rubrique 1510 « entrepôts » à l'arrêté ministériel du 11 avril 2017, ainsi que le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) via une présentation générale du système et un focus sur l'organisation et la formation.

Lors de la visite d'inspection, 4 non-conformités ont été constatées, sur les thèmes suivants : état de stock, disposition des RIA, quantité d'eau requise pour l'extinction d'un incendie, entretien des installations électriques.

Une réponse a été apportée par l'exploitant le 17 décembre 2021 et a été actualisée le 23 novembre 2022.

2.1.1/ Non-conformité 1 : des dépassements du seuil de 20 tonnes pour la rubrique 4140.2 ont été constatés. Il convient que l'exploitant propose des mesures afin que cette situation ne se produise plus, ou qu'il dépose un porter à connaissance.

L'exploitant a présenté une extraction mensuelle réalisée le 1er octobre 2021 qui comportait quelques dépassements ponctuels de 100 % du seuil autorisé pour les produits relevant de la rubrique 4140.2 de la nomenclature (stockage d'une quantité de 21 295 tonnes au lieu de 20 tonnes autorisées en juin 2021), mais un retour rapide à la normale avait été opéré aussitôt, en réduisant le stock de sécurité.

> Une analyse des causes a été réalisée : un stock de sécurité trop élevé pour l'un des produit a été identifié. Depuis plusieurs mois, le site est passé à une gestion de ce produit à la commande et ce stock de sécurité a été supprimé. Un seuil d'alerte est en place, dès que 80 % du stock autorisé est atteint.

> Cette réponse est satisfaisante pour l'inspection.

2.1.2/ Non-conformité 2 : l'exploitant doit justifier que les robinets d'incendie armés (RIA) sont disposés de telle sorte qu'un foyer puisse être attaqué simultanément par deux lances sous deux angles différents et qu'ils sont utilisables en période de gel.

> Un état des lieux a été effectué le 11/01/2022, en vue de justifier la conformité avec l'arrêté ministériel (Art. 12) du 15/04/2017 relatif aux moyens de lutte contre l'incendie.

> Une étude de mise en conformité et un chiffrage sont en cours, pour un objectif de réalisation fixé à décembre 2023. En attendant, les mesures compensatoires suivantes sont en place : utilisation des moyens hydrauliques disponibles du site (dont camion équipé d'une motopompe) et des ESI (équipiers de seconde intervention).

2.1.3/ Non-conformité 3 : l'exploitant doit justifier qu'il dispose sur son site d'un débit simultané des 4 poteaux incendie de 240 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures.

> L'exploitant s'est engagé à mettre en place un plan d'action si, suite à la consultation des différents gestionnaires de réseaux d'eau, un problème est identifié.

> L'exploitant a justifié, le jour de la visite, que les 4 poteaux du site peuvent délivrer, en débit unitaire, 778 m<sup>3</sup> pendant 2 heures (mesures réalisées). 2 sont alimentés par le réseau de la ville de Sens, 2 autres par la SAUR. Mais attention, la ville de Sens

comme la SAUR n'ont pas pour mission principale d'assurer une alimentation en cas d'accident. Sans compter que les 2 poteaux reliés à la SAUR se trouvent en fin de réseau, d'où une potentielle déficience de débit.

> Une étude de mise en conformité avec chiffrage a été lancée, couplée avec le point concernant les RIA. La mesure compensatoire adoptée est l'utilisation de 2 colonnes d'aspiration de 60m<sup>3</sup>/h de débit chacune en sus des 4 poteaux incendie. Cependant, celles-ci ne sont pas positionnées de telle manière à ce qu'elles puissent répondre à l'obligation définie dans l'arrêté ministériel du 15/04/2017.

> Les aménagements nécessaires seront réalisés avant décembre 2023, sous réserve de disponibilité des professionnels sous-traitants.

> La mairie de Saint-Clément suggère que cette question soit discutée avec la ville de Sens et la SAUR, afin d'organiser une disponibilité en eau suffisante en cas d'accident. Les participations financières pourraient également être discutées.

#### 2.1.4/ Non-conformité 4 : l'inspection demande à l'exploitant de prendre les dispositions nécessaires pour que les installations électriques soient entretenues et en bon état.

Lors de la présente visite, l'exploitant a présenté une copie du rapport de vérification des installations électriques du site, en date du 09/09/2021, ainsi que le document Q18 (destiné aux assurances) joint au rapport. Le rapport de vérification indique plusieurs points de non-conformités et le document Q18 mentionne que l'installation peut entraîner des risques d'incendie ou d'explosion.

> Plusieurs interventions ont été réalisées via la maintenance préventive : contrôle des transformateurs, contrôles par thermographie, contrôles annuels des installations électriques. Il était prévu de réaliser ces interventions avant le 31 mars 2022. Les observations du rapport de vérification du 09/09/2021 sont à ce jour levées.

> Ce point est soldé.

## **2.2/ Inspection du 23 août 2022**

Le 10 août 2022, le seuil d'alerte renforcée défini dans le plan sécheresse départemental a été atteint dans la zone "Yonne nord", dont la commune de Sens fait partie. Un arrêté préfectoral constatant le franchissement de seuils d'alerte, d'alerte renforcée et de crise, et instituant des mesures de limitation ou de suspension provisoire de certains usages de l'eau, a été pris. Il impose, notamment, des mesures de restrictions aux activités économiques dont les installations classées pour la protection de l'environnement font partie.

L'objet de cette inspection était de vérifier que la réduction des prélèvements et consommations d'eau était bien appliquée. 3 fiches de constats ont été réalisées.

### 2.2.1/ Réduction des prélèvements/consommations

Si la consommation est supérieure à 1 000 m<sup>3</sup> par an, l'exploitant doit réduire ses prélèvements et/ou consommation de 20 % par rapport à la moyenne hebdomadaire en cas de niveau d'alerte renforcée.

La consommation du site avant 2006 était de 100 000 m<sup>3</sup> par an. L'extrait de la déclaration GEREP, au titre de l'année 2021, fait état d'un prélèvement d'un volume de 48 838 m<sup>3</sup> d'eau souterraine et d'une consommation de 19 806 m<sup>3</sup> d'eau de ville ; soit un volume total de 68 644 m<sup>3</sup>.

A noter que la consommation de l'eau de la nappe (le site dispose de 2 stations de pompes : Bat H (99 %) et Bat C (1 %) et 2 compteurs) ne cesse de baisser depuis 2018 : elle est passée de 69 000 m<sup>3</sup> en 2018 à 48 838 m<sup>3</sup> en 2021, grâce à la sensibilisation du personnel et au remplacement des vannes manuelles par des vannes automatiques pilotées par un système de contrôle commande.

Sur les 7 premiers mois de l'année en cours, le site a consommé 32 493 m<sup>3</sup>; soit une consommation moyenne de 217 m<sup>3</sup>/ semaine.

Suite à l'inspection, l'exploitant a transmis un extrait de consommation d'eau de son établissement pour tout le mois d'août 2022. La réduction de consommation de 20 % exigée est tenue pour les trois premières semaines du mois.

Toutefois, l'inspection a constaté, le jour de la visite, la présence d'une fuite d'eau de ville (qui alimente 2 poteaux incendie, des sanitaires et 2 RIA du site). Cette fuite a été estimée à 1 m<sup>3</sup>/heure.

Par courriel du 31 août 2022, l'exploitant a déclaré les éléments suivants :

- L'après-midi du 23/08/2022, suite à la visite, l'exploitant a confirmé les points de distribution de la ligne fuyarde d'eau de ville de Sens à savoir les 2 poteaux incendie sud du site et les 2 RIA du bâtiment G.

- La SENONE est venue sur site les 24/08 et 25/08 pour aider l'exploitant à localiser la fuite. La zone potentielle de fuite a été identifiée.

- Le 31/08, un technicien de la société DRTP spécialisée dans les travaux de réparation de fuite a établi un devis pour réparation.

La vanne manuelle d'isolement du départ d'eau de ville fuyard a été fermée le jeudi 25/08, à la suite de l'intervention de la SENONE. Cette mesure pour stopper la fuite (confirmée par les relevés des compteurs d'eau) est encadrée par une procédure interne dont une copie a été transmise à l'inspection.

> La réduction de 20 % de consommation d'eau de l'établissement est atteinte ; la fuite sur le réseau d'eau de ville a été identifiée et un devis a été établi pour sa réparation. Les travaux ont été réalisés le 12/09/2022 pour un montant de 16 k€.

### 2.2.2/ Registre

Si la consommation est supérieure à 1000 m<sup>3</sup> par an, un registre quotidien doit être tenu en cas de prélèvement ou consommation supérieure à 100 m<sup>3</sup> par jour dans le cadre d'un niveau d'alerte renforcé

Constats : depuis le mois d'août 2022, l'exploitant tient à jour un registre de relevé quotidien des consommations d'eau, qui a été transmis par courriel du 31/08/2022 à l'inspection.

### 2.2.3/ Rejets des stations de traitement des eaux usées

En cas de dépassement des normes de rejet, les industriels devront mettre en œuvre dans les plus brefs délais des mesures correctives nécessaires selon les



préconisations du service de police de l'eau, ou de l'inspecteur des installations classées.

Constats : Les rejets du site dans la station d'épuration de Saint-Denis-les-Sens sont conformes.

> Pas de remarques sur les suites de cette inspection.

Discussions :

Question de la salle : en cas de sécheresse durable et d'abaissement du niveau de la nappe phréatique, la sécurité et le bon fonctionnement du site seraient-ils menacés ?

L'exploitant répond : Pour la sécurité et la lutte incendie, l'eau utilisée est de l'eau de ville et donc ce réseau est indépendant de l'eau pompée dans la nappe. L'alimentation en eau représente une contrainte concernant la production, ce pourquoi il est envisagé d'installer un système de refroidissement en circuit fermé afin d'être moins dépendant de la nappe et de moins utiliser cette ressource naturelle.

### **2.3/ Inspection du 18/11/2022**

Cette inspection est présentée de façon succincte, le rapport d'inspection n'étant pas encore rédigé.

L'inspection a demandé à l'exploitant de déclencher son POI lors d'une visite inopinée le 18/11/2022 à 20h. Il a été demandé au gardien de dérouler un scénario choisi parmi ceux du POI, uniquement avec le directeur des secours, qui est venu avec son adjoint.

Constats : les procédures du POI ont bien été suivies.

## **3/ Questions diverses**

> Alerte des populations et culture du risque :

M. le maire de Saint Clément remercie l'exploitant des efforts qui sont faits, et les services de contrôle de l'État. Ces éléments sont de nature à rassurer les riverains, dont lui. Il s'interroge néanmoins : le dispositif est-il suffisant ? La sirène, en particulier, n'est pas audible dans l'ensemble du périmètre du PPI selon la direction du vent. Il suggère que le dispositif soit testé lors d'un prochain exercice PPI. Autre questionnement : lors du dernier exercice PPI, la mairie est passée alerter les gens avec un camion équipé d'une sirène, sans déclencher de réaction, ce qui dénote un manque de prise au sérieux du risque. Selon lui, il faudrait apporter une meilleure culture du risque à la population, pour contrer l'accoutumance au fait qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent d'accident réel. Il réitère son constat : la sirène n'est pas audible dans l'ensemble du périmètre du PPI.

L'exploitant complète : même si le risque zéro n'existe pas, le site s'est engagé à réduire le risque à la source.

La préfecture informe que le nouveau dispositif d'alerte Fr-Alert (système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger, opérationnel partout en France hexagonale et en outre-mer depuis juin 2022. NDLR) sera prochainement testé lors d'un exercice dans la Nièvre. Le retour d'expérience pourra être transmis à la CSS.

M. le maire de Saint Clément précise que cela n'empêche pas d'augmenter la culture du risque de la population.

> Incident sur le site :

L'exploitant informe qu'un incident s'est produit ce matin, 25 novembre. Une alarme concernant le pH des eaux de refroidissement s'est déclenchée. Le rejet a été stoppé avant d'être renvoyé au milieu et les eaux concernées ont été pompées, à l'intérieur du site et à l'aval du point de rejet pour plus de sécurité. Les eaux récupérées sont stockées dans un bassin de rétention. Des analyses sont en cours, dont le résultat fixera la possibilité de ré-ouvrir la vanne vers le point de rejet.

Le site bénéficie d'un schéma d'alerte qui spécifie qu'en cas de menace de pollution, la préfecture, les services de secours, les mairies et tout service concerné (Office Français de la Biodiversité et Agence Régionale de Santé dans ce cas, par exemple) sont informés.

M. le maire de Saint Clément souhaite savoir si dans le cadre de cet incident, par exemple, il sera informé. La DREAL répond : elle conseille à l'exploitant, quel que soit le cas, de prévenir les mairies concernées afin qu'elles ne s'étonnent pas de voir des mouvements inhabituels tels que la présence de véhicules du SDIS. M. le maire de Saint Clément suggère que l'intercommunalité en charge de l'eau soit ajoutée à l'organigramme du schéma d'alerte.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assistance et clôt la séance.

Pour le sous-préfet

L'attaché d'administration



Jean-Jacques VIAZZO